



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par le Conseil d'archevêché orthodoxe grec d'Amérique du Nord et du Sud et les Missions salésiennes, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Introduction

En tant qu'organisations religieuses internationales de confession chrétienne et, de surcroît, en tant que membres de la communauté humaine, nous considérons la pleine autonomisation des femmes à tous les niveaux de la société comme un élément essentiel et déterminant du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous nous félicitons de la priorité donnée par les États membres à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes dans les objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et nous encourageons le renforcement constant des efforts de la communauté internationale pour garantir, à travers les facteurs décisifs à venir, les droits et l'autonomisation des femmes. Ces efforts doivent être ancrés dans le droit universel à l'autodétermination et à l'affirmation de l'égalité en termes de dignité humaine à travers une série de changements systémiques visant les idées culturelles et la mise en œuvre des dispositions législatives applicables.

Pour promouvoir la réalisation globale, solide et viable de tous les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il importe que l'autonomisation des femmes à tous les niveaux, à savoir leur participation socioculturelle, leur droit à la prise de décision et leur pleine participation dans la société grâce à l'égalité en termes d'autodétermination, soient au centre du libellé et du contenu des recommandations de la Commission aux États membres.

L'asservissement des femmes a des conséquences néfastes sur le développement socioculturel et des infrastructures à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Sans l'autonomisation complète et structurelle des femmes, la vie communautaire, sous tous ses aspects, stagne ou régresse. Elle a un effet sur, entre autres, la pauvreté multidimensionnelle dans la mesure où elle concerne la santé, l'éducation et le niveau de vie, la création de socles de protection sociale et le succès dont ils peuvent faire l'objet, l'unité familiale, l'accès équitable aux débouchés économiques et le bien commun des petites communautés et de l'ensemble de la communauté internationale.

Nous réaffirmons notre intérêt commun pour l'autonomisation des femmes et l'importance de la participation pleine et active des femmes à tous les niveaux de la société en vue du développement durable et globale. Toutes les personnes ont le droit de vivre dans la dignité et le droit à l'autodétermination indépendamment du sexe. Nous soulignons ce droit naturel non seulement comme un bien philosophique et commun, mais également comme une condition *sine qua non* au développement durable dans le monde. Nous insistons que la recherche de l'égalité et la reconnaissance de cette dignité universelle doivent se faire par des moyens pacifiques uniquement, tout en se rappelant et en respectant les dons et les qualités des femmes et des hommes au sein de leurs diverses cultures, coutumes et traditions.

Analyse de la nécessité de l'autonomisation des femmes

Investir dans les femmes au niveau tant microéconomique que macroéconomique entraîne une importante croissance économique et structurelle à long terme des communautés. Cet investissement doit aller de pair avec des législations et des infrastructures culturelles qui favorisent le droit à

l'autodétermination, à l'égalité des chances et à l'accès égal des femmes et des filles aux ressources.

Les données relatives à l'autonomisation des femmes et son rôle dans le développement durable ont été citées dans les sources suivantes :

- La Banque mondiale relève que dans la plupart des pays, les femmes perçoivent en moyenne 60 % à 75 % du salaire de leurs homologues masculins pour un travail comparable. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, une augmentation de la participation des femmes au marché du travail, ou une réduction de l'écart entre la population active masculine et féminine, permet d'obtenir une croissance économique plus rapide et plus durable;
- Un investissement dans l'éducation des femmes et des filles se traduit proportionnellement par une plus forte croissance économique. Selon l'Agence américaine pour le développement international, lorsque 10 % de filles supplémentaires vont à l'école, le PIB d'un pays augmente en moyenne de 3 %;
- Selon le Rapport sur le développement dans le monde –Égalité des genres et développement publié par la Banque mondiale en 2012, la réduction des écarts entre les sexes est importante pour le développement et l'élaboration des politiques. Une plus grande égalité des sexes peut améliorer la productivité économique, les résultats en matière de développement pour la prochaine génération et la représentativité des institutions et des politiques;
- Les données des Nations Unies indiquent que les femmes dans les marchés émergents sont susceptibles de réinvestir 90 % de leurs revenus dans les communautés locales, en l'occurrence dans des services essentiels, notamment l'éducation des enfants, la santé et la nutrition. Par comparaison, la recherche montre que les hommes consacrent seulement 30 % à 40 % de leurs revenus aux mêmes services;
- Dans leur rapport 2014 sur les femmes en position de leadership, McKinsey & Company ont constaté que les entreprises privées tirent grandement parti d'un exercice accru des fonctions de responsabilité par les femmes, puisque les femmes occupant des fonctions de direction augmentent considérablement l'efficacité organisationnelle;
- L'Initiative mondiale Clinton souligne que les femmes qui gèrent leurs propres revenus ont tendance à avoir moins d'enfants, et que les taux de fécondité sont inversement corrélés à la croissance du revenu national. Dans les sociétés où les filles et les jeunes femmes se marient et ont des enfants plus tard, les possibilités d'accroître le revenu par habitant et d'accélérer la croissance économique se sont élargies;
- La Directrice exécutive d'ONU-Femmes signale que dans les pays touchés par un conflit, la part des sièges parlementaires détenus par des femmes est de 4 % inférieure à la moyenne mondiale;
- Chaque minute, une femme meurt des suites de complications liées à l'accouchement. Selon l'UNICEF, les orphelins de mère sont jusqu'à 10 fois plus susceptibles de mourir dans les deux ans suivant le décès de leur mère. Il

est possible de prévenir la plupart de ces complications en bénéficiant des soins préventifs, prénatals et maternels appropriés;

- Les femmes qui ont accès à des services de santé maternelle et les utilisent sont plus susceptibles de recourir à d'autres services de soins de santé et de faire soigner leurs enfants.

ONU-Femmes nous rappelle que les femmes et les filles représentent plus de la moitié de la population mondiale. Elles sont souvent plus profondément touchées par la pauvreté, le changement climatique, l'insécurité alimentaire, le manque de soins de santé et les crises économiques mondiales que ne le sont les hommes et les garçons.

En tant que groupes religieux, nous condamnons toutes les formes de discrimination ou d'inégalité qui débouchent sur l'exclusion disproportionnée des femmes de la pleine participation à tous les niveaux et secteurs de la société. Si on ne lutte pas contre le silence structurel, culturel et historique imposé aux femmes et leur citoyenneté multidimensionnelle de seconde classe, tout investissement de ressources ne pourra atteindre son plein potentiel. Les femmes doivent avoir la pleine reconnaissance de leur dignité humaine, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans les textes législatifs et culturels, et doivent être tenues dans la plus haute estime pour leurs contributions uniques à nos familles, à nos organes législatifs, à nos lieux de travail, et à l'ensemble de notre communauté mondiale.

Des recherches font apparaître que le fait de consacrer du temps et des ressources aux femmes et aux filles ainsi que d'investir dans un environnement propice qui leur permettrait de développer leur pouvoir d'agir favorise l'établissement de collectivités plus fortes, plus durables, plus sûres et plus saines. Ceux qui détiennent le pouvoir social, politique ou culturel ont la responsabilité de doter les femmes d'un tel pouvoir pour qu'elles puissent exercer leur droit à l'autodétermination. Notre responsabilité, en tant que communauté mondiale, d'octroyer ce droit aux femmes revêt non seulement une importance morale et éthique primordiale, mais constitue également une nécessité pour la croissance durable de nos communautés et de notre monde.

Recommandations

Le développement durable dans le monde ne saurait se réaliser sans l'autonomisation des femmes à tous les niveaux de la société – et dans tous les secteurs – à travers la promotion de la compréhension culturelle et des directives données par les organes délibérants. Reconnaisant nos responsabilités communes mais différenciées, nous recommandons que les États membres et les partenaires de la société civile agissent pour :

- Indiquer dans les documents législatifs et les rapports que les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables et, par conséquent, font partie de la catégorie des personnes protégées en termes de pauvreté, de discrimination, de violence sexiste, d'accès aux soins de santé, d'éducation, de sécurité alimentaire et de changement climatique;
- Assurer la participation pleine et sans entrave des femmes à la vie politique, économique et publique de leur collectivité et de leur nation;

- Mettre en vigueur le principe d'un salaire égal pour un travail égal, ainsi que l'égalité d'accès à l'emploi à tous les niveaux;
- Éliminer toutes les formes de violence et d'intimidation à l'égard des femmes et des filles dans la société et au foyer;
- Assurer l'accès des femmes et des filles aux soins de santé prénatale et maternelle fondés sur des principes éthiques;
- Assurer l'accès à tous les autres services médicaux nécessaires, en prenant compte des besoins de santé particuliers des femmes et des filles;
- Garantir l'accès des femmes et des filles de tout âge à un environnement éducatif sûr, équitable et global;
- Assurer un meilleur appui organisationnel public et privé aux veuves, jeunes ou autres mères ou familles dans le besoin, notamment par le biais de congés de maternité payés et d'accès aux services de garde abordables;
- Promulguer des lois qui accorderaient le droit de propriété de terres et d'entreprises aux femmes et le protégeraient;
- Lutter contre toutes les formes de réification et de déshumanisation des femmes dans les médias, la publicité, le foyer et le lieu de travail;
- Se départir des mécanismes juridiques non contraignants en faveur d'instruments juridiquement contraignants.
